

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 mai 2018, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement créant une la nouvelle zone Ra-114 à même la zone Ra-103. Le projet de règlement a pour but de créer une nouvelle zone comprenant les lots 2 981 293, 2 981 294, 2 981 295, 2 981 297, 2 981 298, 2 981 299 et 2 981 300. Le présent règlement a pour but de permettre l'usage « Faible densité » provenant de la catégorie « Habitation ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 juin 2018 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 25 mai 2018.

France Marcotte, greffière